

**ETABLISSEMENT PUBLIC**  
**DE COOPERATION CULTURELLE**  
**OPPB-EL CAMINO**

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du 6 mars 2025 – 11h30

**Date de la convocation : 21/02/2025**

**Nombre d'administrateurs en exercice : 16**

**Étaient présents :** M. Michel BERNOS, M. Kenny BERTONAZZI, M. Robert CHEVALERE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Isabelle LAHORE, Mme Valérie LAYOUS, M. Serge MOUSUTEGUY, Mme Valérie REVEL, Mme Monique SEMAVOINE, M. Frédéric TESSON,

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER donne pouvoir à Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE donne pouvoir à Mme Isabelle LAHORE, Mme Josy POUEYTO donne pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. François BAYROU, Mme Anne-Sophie BRANDALISE

**Secrétaire de séance :**

M. Serge MOUSUTEGUY

**N°2 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Rapporteur : M. François BAYROU

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7/08/2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en prévoyant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le décret n°2016-841 du 24/06/2016 relatif à ce rapport d'orientation budgétaire précise son contenu :

- « Le rapport présente les orientations budgétaires envisagées par l'EPCC portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les collectivités publiques et l'EPCC dont elles sont membres.
- Des informations relatives à la structure des effectifs (dépenses de personnel, durée effective du travail). »

Il vous est proposé, sur la base du rapport ci-joint, de débattre des orientations du budget de l'EPCC OPPB-El Camino avant son prochain vote à l'occasion de la séance prévue le 15 décembre prochain.

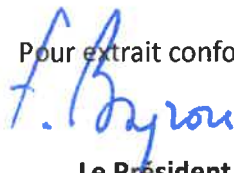
**Par conséquent, il vous est proposé :**

- **De prendre acte des discussions sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2025.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures

Pour extrait conforme,



**Le Président**

**François BAYROU**

**ETABLISSEMENT PUBLIC**  
**DE COOPERATION CULTURELLE**  
**OPPB-EL CAMINO**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

### **1. Contexte :**

Les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte national et international toujours difficile. La Loi de Finances 2025 intervient dans un cadre contraint par la maîtrise du déficit public, la réduction des dépenses publiques et la recherche de ressources supplémentaires.

Les collectivités locales seront à ce titre mises à contribution à hauteur de 2,2 milliards d'euros. En tant que principales contributrices aux politiques culturelles du territoire, cela se traduit dans certaines régions par la réduction voire la suppression de subventions auprès de différentes structures culturelles.

Dans ce contexte, l'OPPB-El Camino bénéficie toujours du soutien des collectivités contributrices au travers des contributions statutaires fixées en 2019. L'Etat et la Région sembleraient à ce stade maintenir également le niveau de leur subvention respective.

La réduction du volume d'activités décidée en 2023 a permis de retrouver une trajectoire budgétaire plus conforme et adaptée aux réalités économiques. L'exercice 2024 constatera un excédent contribuant à la résorption du déficit cumulé de fonctionnement sur la période 2021-2023.

En 2025, l'enjeu sera toujours de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de faire face notamment à la hausse des salaires artistiques négociés en 2024 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires de la branche. Par ailleurs, il conviendra également de répondre aux difficultés de financement du projet El Camino.

Pour rappel, l'objectif est de rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement qui représente l'essentiel de l'activité de l'OPPB-El Camino. Le BP 2024 avait repris un déficit cumulé de 113 200,90 €. L'excédent de l'exercice 2024, de l'ordre de 55 000 €, ramènerait ce déficit à 58 000 € avec un résultat global toutes sections confondues d'environ 15 000 €.

En synthèse, l'excédent 2024 s'explique par la réduction du volume d'activité de l'orchestre professionnel, l'optimisation des postes de dépenses du projet El Camino, la reprise d'une partie de l'excédent d'investissement en fonctionnement, l'évolution dynamique des recettes de billetterie et la comptabilisation des commandes d'œuvres ou d'arrangements en section d'investissement, là où elles étaient auparavant constatées en fonctionnement.

### **2. Les orientations budgétaires 2025 en dépenses et en recettes**

#### **2.1. Les prévisions en dépenses**

Pour l'OPPB et El Camino, 2025 s'articule entre la poursuite et fin de la saison artistique et scolaire 2024/2025 et la saison 2025/2026 sur les 4 derniers mois de l'année.

### L'activité en 2025 :

- Poursuite de la saison symphonique 2024/2025 à 7 séries de concerts triplés dont une à Lescar dans l'enceinte de la Cathédrale. Ce format sera reconduit pour la saison 2025/2026 représentant 21 concerts au total.
- Un seul concert de musique de chambre sera programmé au Théâtre Saint-Louis au mois d'avril privilégiant un effectif constitué de musiciens de l'orchestre.
- Reconduction du concert-concept « La Fabrique » hors abonnement
- Concerts du Nouvel An : le format adopté en 2024 avec 2 éditions a été reconduit en 2025 et le sera également en 2026.
- Spectacles Sons & Brioches : deux spectacles sont programmés dans la saison 2024/2025. Les marges budgétaires décideront d'une reconduite à 2 spectacles sur 2025/2026.
- Dans le cadre des concerts hors territoire d'élection, l'orchestre privilégiera les partenariats avec les scènes nationales locales (Tarbes, Bayonne) et les cessions croisées avec l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine.

### Les charges de personnel :

- Les charges du personnel artistique :

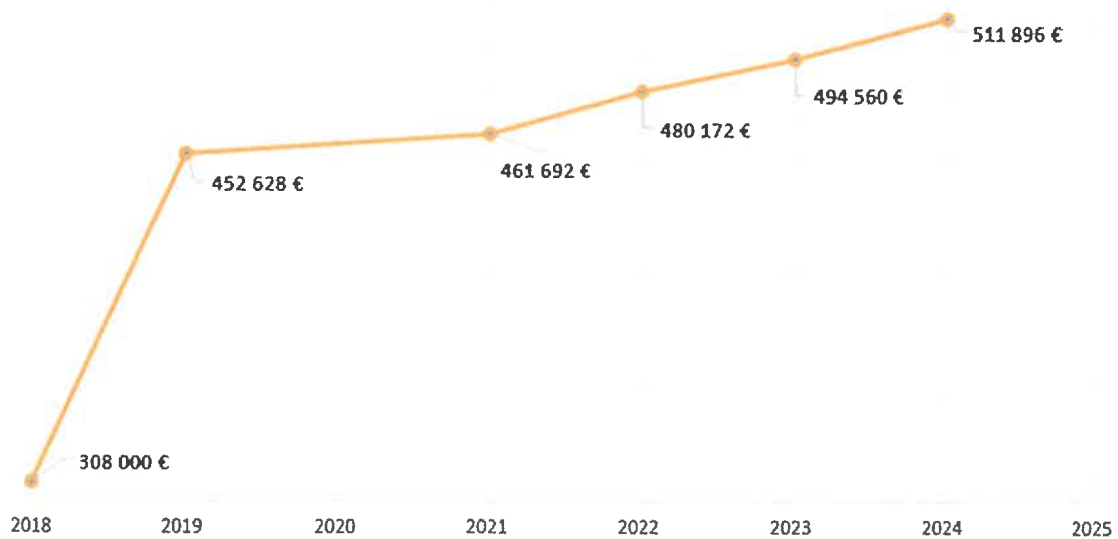
Il reste toujours le principal poste d'augmentation depuis décembre 2021. L'établissement est soumis aux dispositions de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC). A ce titre, les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) successives ont conduit à une augmentation substantielle des cachets de rémunération des musiciens de l'effectif en raison de l'inflation.

Le dimensionnement de l'activité impacte donc directement ce poste budgétaire qui représente environ 50% du budget total de l'établissement. En juin 2024, une nouvelle augmentation est intervenue pour la catégorie des cachets de rémunération qui nous concerne essentiellement. L'établissement a fait le choix de ne le mettre en œuvre qu'à compter du 01/01/2025.

**Evolution Négociations Annuelles Obligatoires - CCNEAC**  
**Tarif "cachet" de rémunération - € brut**

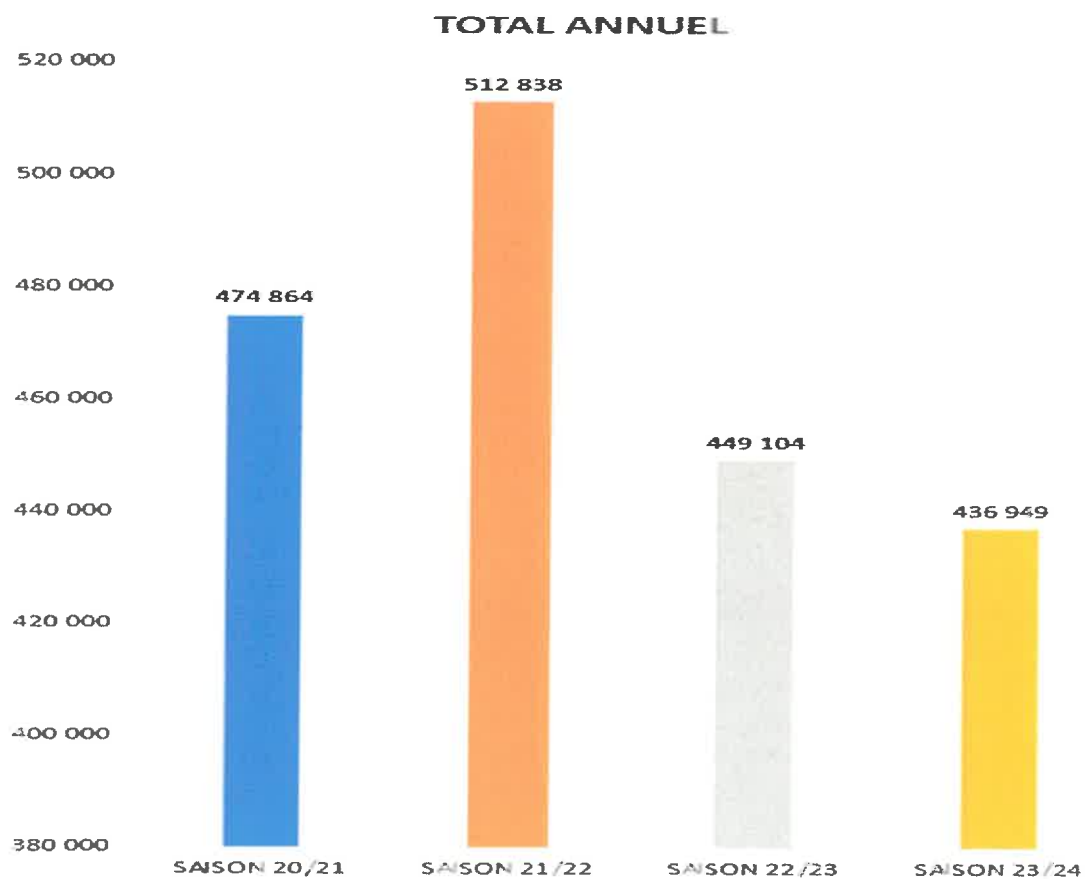


## Traduction budgétaire évolution salaires bruts Base 4 400 cachets / an



### ➤ Les charges du personnel pédagogique

Le volume des heures d'enseignement à El Camino est strictement observé et optimisé en fonction des besoins et des contraintes financières.



➤ Les charges du personnel administratif et technique

Depuis 2023, l'équipe a été réduite dans un souci d'économie. Les postes de régisseur principal et de chargé de production ont été supprimés et leurs missions réparties sur les autres postes.

En 2024, le poste de chargé de communication a été ramené à 60% et celui de chargé du projet éducatif/EAC à 80%. Mais les limites ayant été atteintes en termes de fonctionnement, il s'avère nécessaire de récupérer le 1<sup>er</sup> à plein temps à compter du 01/01/2025 et vraisemblablement le second en cours d'année.

L'effectif total de l'EPCC en 2025 est constitué de 34 personnes (contre 33 en 2023/2024) dont 5 agents de la CAPBP mis à disposition par la CA Pau Béarn Pyrénées, 22 CDII, 6 CDI et 1 CDD :

- 1 directeur général
- 1 directeur musical
- 1 administrateur général
- 4 agents (finances, paie, production, EAC, communication/médiation, billetterie)
- 1 régisseur d'orchestre
- 4 agents El Camino (responsable de projet, responsable pédagogique, assistante administrative, référente socio-éducative)
- 22 professeurs El Camino (contre 20 en 2023/2024) représentant 4 386 heures en 2025 (contre 4 311 heures en 2024)

En ETP, cela représente 14,13 ETP contre 15,22 en 23/24 et 17,69 en 22/23.

L'orchestre non permanent requiert quant à lui l'engagement régulier de 62 musiciens dits « privilégiés » par voie de CDDU dont le nombre varie en fonction des besoins de la programmation. Cela représentera en 2025 selon les marges budgétaires un volume saisonnier de cachets de rémunération compris entre 4 000 et 4 500 correspondant à 1 000/1 200 contrats (hors contrats solistes invités).

Les charges courantes :

Identifiées sous le chapitre 011, les charges courantes représentent environ autour de 20/25% du budget total et sont constituées pour majeure partie des postes suivants :

- Location des salles de concert (Foirail, Zénith). En 2025, le coût de location de la nouvelle salle du Foirail s'établit à 136 800 € HT. L'ensemble des coûts de mise à disposition du Zénith pour les concerts du Nouvel An 2025 s'élève quant à lui à 112 500 € HT
- Contrats solistes (cessions)
- Transport des enfants El Camino : ce poste restera sensiblement identique à celui de la saison précédente pour lequel un travail d'optimisation des circuits avait déjà été effectué
- Location ou achat du matériel musical (partitions)
- Taxes SACEM : elles dépendent de la programmation des œuvres impacte et des dépenses liées aux commandes d'œuvres.

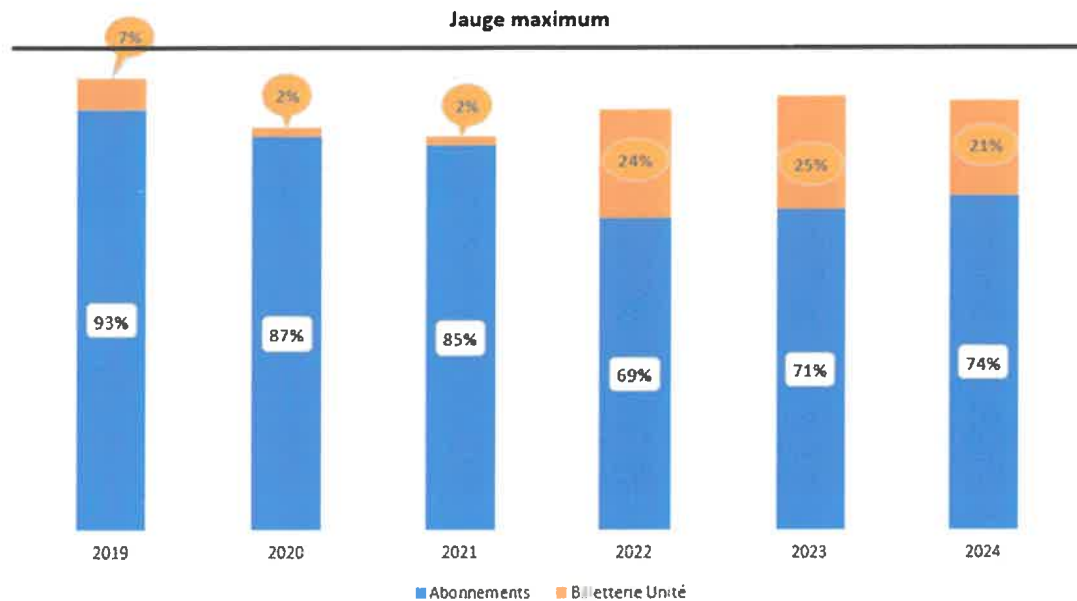
2.2. Les prévisions en recettes

Ressources propres :

Le niveau d'abonnements dans la salle du Foirail reste optimal sur la saison 2024/2025. Un plafond

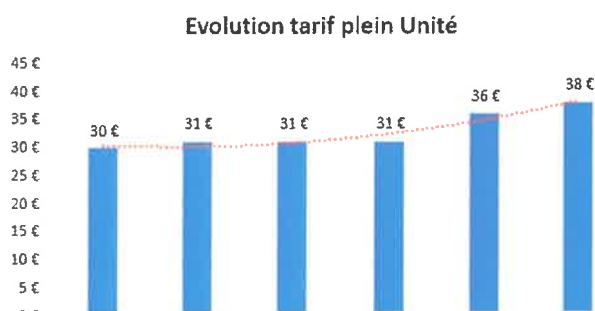
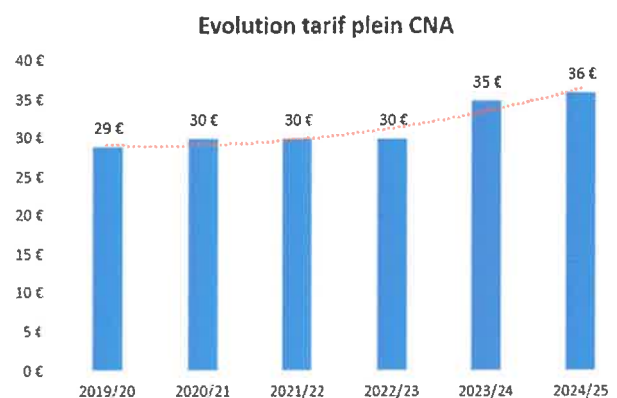
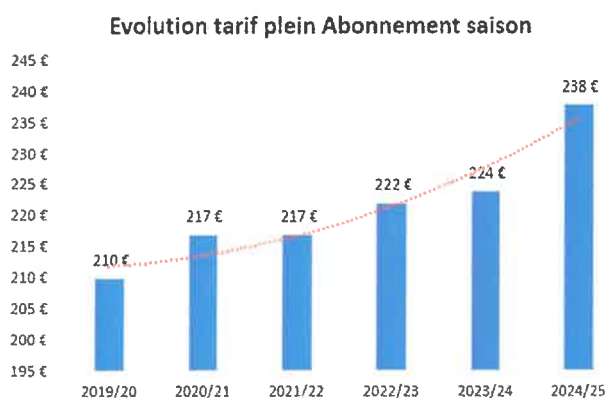
d'abonnement a été fixé à 75% de la jauge maximale afin d'offrir de la billetterie à l'unité sur chaque concert.  
 Le taux d'occupation moyen sur la saison est de 95% au Foirail et de 97% au Zénith.

### Taux d'occupation Répartition Abonnements / Billetterie à l'unité AUDITORIUM DU FOIRAIL

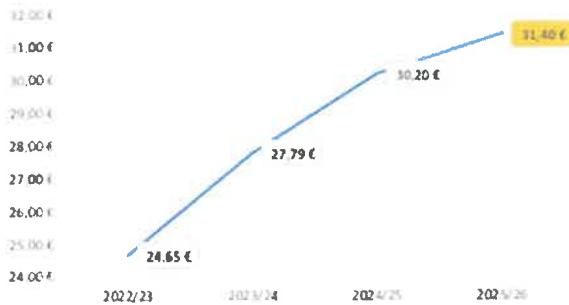


En 2025, le lancement des abonnements pour la saison 25/26 au mois de juin nécessitera de poursuivre de manière raisonnée l'augmentation des tarifs.

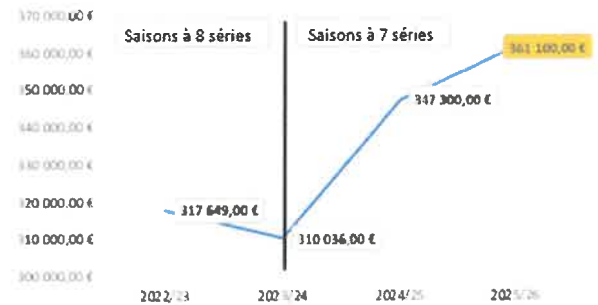
La dynamique de l'évolution des tarifs depuis 3 saisons associée à la bonne tenue du taux d'occupation ont permis d'augmenter les ressources propres.



Panier moyen concerts symphoniques Foirail



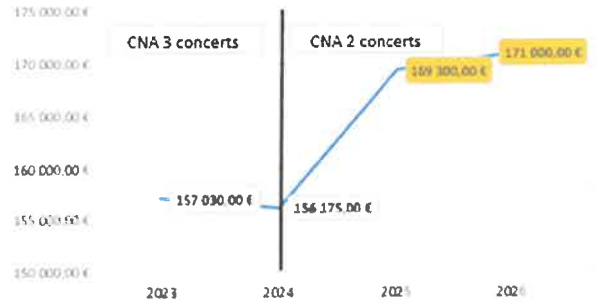
Traduction budgétaire



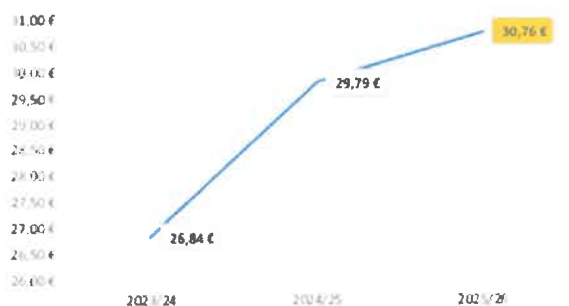
Panier moyen Concerts du Nouvel An



Traduction budgétaire



Panier moyen Ensemble



Traduction budgétaire



Autre volet des ressources propres, les contrats de cession de spectacle lors des représentations « hors-les murs » de l'OPPB. Ces recettes sont plus réduites depuis 2 saisons du fait de la volonté de prioriser l'activité de diffusion au Foirail et dans le territoire d'élection de l'EPCC (agglomération, département).

#### Programmes européens :

Pour la période 2024-2026, l'établissement bénéficie d'un financement européen dans le cadre d'un partenariat transfrontalier (POCTEFA) sur le thème de l'inclusion par la Culture permettant ainsi de valoriser le dispositif El Camino. Cette candidature, intitulée « Art pour l'inclusion sociale » est conduite par la Generalitat de Catalunya (Barcelone). Les autres partenaires sont l'Euskadido Orkestra (San Sebastian), l'Orchestre National du Capitole de Toulouse, le Consorci de l'Auditori i l'Orquestra (Barcelone), la Région Occitanie et le Departamento de Cultura y Política Linguística (Vitoria).

L'enjeu financier de cette candidature s'élève pour l'OPPB-El Camino à 194 853 € sur une période de 3 ans (2024 à 2026).

L'obtention de ce financement permet de préserver sur les 2 ans à venir le fonctionnement d'El Camino en limitant l'apport des contributions statutaires – notamment de la CAPBP – pour équilibrer son budget.

### Aides & mécénat :

Le travail sur la recherche de mécénat est constant dans la mesure où les soutiens sont souvent limités à une voire deux années.

Concernant l'OPPB, l'association Concert'O retrouve un dynamisme après la période Covid lui permettant de reconstituer progressivement ses réserves tout en maintenant le niveau de soutien à l'orchestre professionnel de l'ordre de 90 000 € par an. Par ailleurs, TotalEnergies Pau maintient son soutien direct à l'EPCC à hauteur de 10 000 €.

Concernant El Camino, les entreprises et fondations suivantes poursuivent leur soutien :

- Le fonds de dotation Chœur à l'Ouvrage (25 000 €)
- La Fondation Crédit Agricole (20 000 €)
- A'liénor (2 000 €)

Des contacts sont par ailleurs établis avec la Caisse des Dépôts et la Fondation Orange.

### Contributions & subventions publiques :

Pour rappel, les contributions des membres de l'EPCC (CA Pau Béarn Pyrénées, Ville de Pau, Département) sont les suivantes :

- CA Pau Béarn Pyrénées : 1 500 000 €
- Ville de Pau : 150 000 €
- Département des Pyrénées Atlantiques : 100 000 €

Le soutien de la DRAC s'est stabilisé depuis 2023 à 155 000 € :

- 150 000 € au titre du fonctionnement sur le volet diffusion/création (programme 131 du ministère de la Culture)
- 5 000 € au titre du fonctionnement sur le volet éducation artistique et culturelle (programme 361 du ministère de la Culture)

En 2025, il est espéré au minimum un maintien de de niveau de financement, le programme 131 étant pour l'heure préservé des réductions budgétaires définies par la LF 2025)

Concernant la Région Nouvelle Aquitaine, la reconduction de la subvention annuelle de 100 000 € est également envisagée dans l'attente d'une notification.

La CAF 64 apporte de son côté un financement de 50 000 € depuis 3 ans au bénéfice d'El Camino. Cette prévision de recette dépendra de son renouvellement en 2025 non assuré à ce jour (demande annuelle).

Enfin, une convention conclue entre l'EPCC et Démon-Philharmonie de Paris permettra d'obtenir un financement de 40 000 € par an pour une période de 3 ans au titre également d'El Camino.

### **3. Synthèse**

En conclusion, la stabilisation du modèle économique de l'EPCC se poursuit par le maintien d'une activité artistique limitée au format adopté pour la saison 2023/2024.

Les dépenses salariales administrative, pédagogique et technique sont maintenues à un niveau plancher permettant de répondre aux besoins et ne seront impactées désormais que par le GVT.

Les prévisions de recettes liées à la billetterie compenseront en partie la hausse des salaires artistiques dont

on attend une stabilisation en 2025 voire 2026.

L'équilibre budgétaire, sous réserve de la reconduction des subventions annuelles des partenaires traditionnels (CAF 64, Région) et de l'Etat est atteignable de manière réaliste en 2025 et 2026 notamment grâce aux financements européens obtenus.

La vigilance reste de mise en raison d'une part du contexte national et des contraintes budgétaires pesant sur les financements publics à destination de la Culture et, d'autre part, de l'équation budgétaire difficile liée au financement du dispositif El Camino.